



Se marier



PREPARATION MARIAGE (liste des pièces à fournir):

- *Copie de l'acte de naissance de chacun des futurs époux (de moins de 3 mois, 6 mois pour une personne étrangère) et leurs cartes d'identité : préciser également la profession pour chacun des époux - date et Heure du mariage*
- *Si l'un des futurs époux est né à l'étranger, acte de naissance OBLIGATOIREMENT TRADUIT en français, et « certificat de coutume » ou attestation prouvant que le futur époux n'est pas marié*

- Si un contrat de mariage est établi, le certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage avant celui-ci
- Acte de naissance du ou des enfants des futurs mariés et livret de famille, s'il y a lieu
- Justificatif de domicile ou de résidence des futurs époux
- Liste des témoins avec copie de leurs cartes d'identité, leurs adresses et leurs professions
- Préciser l'heure du mariage
- Nom, adresse et profession des parents

Conditions pour se marier :

- Il faut être majeur pour se marier, c'est-à-dire être âgé d'au moins 18 ans.
- Un mineur peut, à titre exceptionnel, être autorisé à se marier. Il doit obtenir l'accord d'au moins l'un de ses parents.
- Une dispense d'âge, accordée par le procureur de la République: Magistrat à la tête du parquet (ou ministère public). Il est destinataire des plaintes et signalements. Il dirige les enquêtes, décide des poursuites et veille à l'application de la loi pour motifs graves, est aussi nécessaire.
- Vous pouvez vous marier, si vous vivez en union libre, vous êtes célibataire, veuf (veuve) ou divorcé
- Le mariage est interdit quand un lien très proche existe quand il existe Lien de parenté direct, un Lien d'alliance
- Chacun doit donner son consentement libre et éclairé:
Le Consentement doit être donné librement (ce qui exclut toute violence) et en connaissance de cause au mariage.